

## **Chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal - Contrat de Délégation de Service Public - Recrutement d'un prestataire pour une mission de contrôle d'exploitation**

**M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur** : Le contrat de délégation de service public du chauffage urbain a pris effet le 1<sup>er</sup> septembre 2006 pour une durée de 12 ans et 4 mois.

Le contrôle d'exploitation de l'affermage actuellement assuré par le bureau d'étude SOLVING-EFESO expire à la fin de l'exercice comptable 2010 et n'est pas renouvelé.

Une consultation sous la forme d'un marché à bon de commande doit être lancée pour le recrutement d'un prestataire dont la mission de contrôle de la délégation de service public du chauffage urbain se décomposera comme suit :

- une partie fixe forfaitaire portant plus particulièrement sur le suivi juridique et financier de la délégation de service public du chauffage urbain

- une partie variable actionnée uniquement en cas de besoin pour des missions d'expertise technique complémentaires.

- la réalisation de missions ponctuelles telles que :

- . la rédaction d'avenants conséquents
- . le relevé des installations
- . l'informatisation de l'inventaire
- . les études de faisabilité pour des opérations de mise en conformité des installations
- . les études de faisabilité pour le raccordement d'abonnés
- . les expertises suite à des incidents techniques
- . le programme annuel de travaux
- . la participation à des réunions supplémentaires
- . les études particulières.

Le marché sera passé pour une durée portant sur le contrôle d'exploitation de trois exercices comptables (à partir de l'exercice 2011) avec possibilité de reconduction pour un exercice comptable.

Le coût des prestations concernant le suivi d'exploitation sera financé sur le budget annexe du chauffage urbain compte 011.611.

Le coût des prestations concernant les missions complémentaires et ponctuelles sera financé sur le budget annexe du chauffage urbain compte 011.617.

### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité :

- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à lancer la consultation pour le recrutement d'un prestataire pour une mission de contrôle d'exploitation du chauffage urbain de Planoise

- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché nécessaire au contrôle de la délégation de service public du chauffage urbain, ainsi que tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 26 mars 2010.*